



# Marseille : Jean-Claude Gaudin en garde à vue dans une affaire de détournement de fonds publics

**INVESTIGATIONS** Une information judiciaire avait été ouverte le 11 juin 2019 pour détournement de fonds publics

Manon Aublanc : Publié le 17/02/21 à 13h07 — Mis à jour le 17/02/21 à 13h40



Au lendemain de la perquisition de son domicile, l'ancien maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, a été placé en garde à vue, ce mercredi dans les locaux de la gendarmerie de la ville, dans le cadre d'une information judiciaire ouverte pour détournement de fonds publics, ont annoncé des sources proches du dossier.

« Jean-Claude Gaudin est entendu sous le régime de la garde à vue depuis ce matin (mercredi) », a indiqué une source judiciaire, confirmant une information obtenue de source proche du dossier.

## **Des employés qui auraient dû prendre leur retraite**

Dans le cadre de la même affaire, les domiciles de l'ancien homme fort de Marseille, 81 ans, qui a dirigé pendant 25 ans la deuxième ville de France, avaient été perquisitionnés mardi. Une information judiciaire a été ouverte le 11 juin 2019 des chefs principaux de détournement de fonds publics par une personne chargée d'une mission de service public et de recel de ce délit.

« Cette information judiciaire concerne la situation de personnes qui ont poursuivi leur activité en ayant dépassé l'âge légal de départ à la retraite », selon une source judiciaire. Elle porte sur des faits datant de la période où Jean-Claude Gaudin dirigeait Marseille.

## **La ville violait « sciemment » les règles légales sur la retraite**

Dans un rapport au vitriol rendu fin 2019, la chambre régionale des comptes avait épinglé la gestion de la ville par Jean-Claude Gaudin, des finances au personnel en passant par l'immobilier. La chambre s'était notamment étonnée d'une « gestion des départs en retraite (...) pour le moins coûteuse » à la Ville de Marseille, avec plusieurs maintiens en fonction estimés « illégaux » au cabinet du maire.

Pour les magistrats de la chambre régionale des comptes, la ville violait « sciemment » les règles légales sur la retraite et cause ainsi un préjudice de plus d'un million d'euros par an au contribuable. Les faits ont été révélés dans le cadre de l'enquête préliminaire du PNF sur la gestion du temps de travail des agents municipaux de Marseille, terminée en décembre, et pour laquelle Jean-Claude Gaudin pourrait être renvoyé devant un tribunal correctionnel, ainsi que six de ses proches. Ce dossier est actuellement en phase contradictoire, a-t-on appris de source proche du dossier, et « aucune orientation n'a été prise pour l'instant ».